

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 352

17 mai 2000

**SOMMAIRE**

Alatrava S.A. (Holding), Luxembg pages 16851, 16853	Daddy Automaten, S.à r.l., Dudelange . . . . . 16877
Alloy 2000 S.A., Strassen . . . . . 16850, 16851	Debt Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16878
Alpilignum Holding S.A., Luxembourg . . 16856, 16857	Decosol, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16878
Arleen S.A., Luxembourg . . . . . 16851	Development Portfolio Management Company S.A., Luxembourg . . . . . 16874
Art Events, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16857	Dharma Investment S.A., Luxembourg . . 16879, 16880
Assieme S.A., Luxembourg . . . . . 16853, 16855	Diagonale Holding S.A., Luxembourg . . . . . 16879
ASW G.m.b.H., Betzdorf . . . . . 16857	Dipolux S.A., Luxembourg . . . . . 16878
Augustus Travel S.A., Useldange . . . . . 16857	Dominici, S.à r.l., Bettembourg . . . . . 16880
Avantag International S.A., Luxembourg . . . . . 16858	Dry Clean, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . . 16881
Avant-Garde Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16858	Dynalux S.A. Grevenmacher, Grevenmacher . . . 16880
BGA Wood Holding S.A., Luxembourg . . . . . 16859	Edelweiss-Presto Shop S.A., Esch-sur-Alzette . . . 16881
Biver Holding S.A., Luxembourg . . . . . 16858	Efex S.A., Luxembourg . . . . . 16881
B&L Investments S.A., Mamer . . . . . 16859, 16861	Electro Hoffmann A. et Fils, S.à r.l., Belvaux . . . . 16881
BNP Interfutures, Sicav, Luxembourg . . . . . 16859	Elotec Engineering, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16885
BNP Thema, Sicav, Luxembourg . . . . . 16864	Emmedueviuno S.A.H., Luxembourg . . . . . 16888
Boucheries Brill, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . . 16864	Eridana S.A.H., Luxembourg . . . . . 16888
BPR Management S.A., Luxembourg . . . . . 16872	Eudentra G.m.b.H., Mondercange . . . . . 16889
Brest Corporation S.A., Luxembourg . . . . . 16855	European Safe Chemical Product S.A., Luxem- bourg . . . . . 16889
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . . 16864, 16867	Euroroll Hegelux G.m.b.H., Wasserbillig . . . . . 16889
BT Longmont (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . . 16867, 16870	Evergreen S.A., Medingen . . . . . 16890
Capfina S.A., Luxembourg . . . . . 16873, 16874	Fant S.A., Luxembourg . . . . . 16890, 16892
Cap Grisnez S.A., Luxembourg . . . . . 16872	Fiduciaire et Société de Gestion Européenne S.A., Luxembourg . . . . . 16889
Car Sud International S.A., Luxembourg . . . . . 16871	Filtec, S.à r.l., Luxembourg . . . . . 16895
CBSI Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . . 16872	Finalfe S.A., Luxembourg . . . . . 16875, 16895
Centre Artisanal Aquador, S.à r.l., Ehlinge-sur- Mess . . . . . 16872	Financial Invest Company S.A., Luxembourg . . . 16894
Charles Investment S.A., Luxembourg . . . . . 16870	Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg . . . 16895
Cofaco S.A., Luxembourg . . . . . 16874	First National Holding S.A., Luxembourg . . . . . 16881
Compagnie Financière des Transports Internatio- naux S.A.H., Luxembourg . . . . . 16875	Florale Werkstatt Eden, S.à r.l., Luxembourg . . . 16895
Compagnie Générale Centrale S.A., Luxembourg 16876	Fornari Lux S.A., Luxembourg . . . . . 16885, 16888
Creabel S.A., Luxembourg . . . . . 16877	Gio Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette . . . . . 16896
Crown Harley-Davidson, S.à r.l., Luxembourg . . . 16877	Interselex, Sicav . . . . . 16863
	NETnet International S.A., Luxembourg . . . . . 16892

**ALLOY 2000 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.605.

In the year two thousand, on the fourth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALLOY 2000 S.A., a société anonyme, established at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R. C. Luxembourg section B number 71.605, incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of August 1999, published in the Mémorial C, number 886 of the 24th of November 1999.

The meeting is presided by Mr Hervé Poncin, jurist, residing in Beaufays (Belgium).

The chairman appointed as secretary Mr Guy Jaep, Company Director, residing in Ahn.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laurence Thonon, employee, residing in Houdemont (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of the company's corporate seat from Luxembourg to Strassen.

2. Amendment of the first sentence of the third paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the company's corporate seat from Luxembourg to Strassen and to amend the first sentence of the third paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The registered office of the corporation is established in Strassen.»

*Second resolution*

The address of the company is fixed at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLOY 2000 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 71.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 886 du 24 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Jaep, administrateur de sociétés, demeurant à Ahn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Thonon, employée privée, demeurant à Houdemont (Belgique).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social statutaire de la société de Luxembourg à Strassen.

2. Modification afférente de la première phrase du troisième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence la première phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le siège de la société est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Poncin, G. Jaep, L. Thonon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 122S, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Elvinger.

(11160/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ALLOY 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.605.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.  
(11161/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ARLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 47.677.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

D.C. Oppelaar.

(11167/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ALATRAVA S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding,  
(anc. ALATRAVA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.716.

L'an deux mille, le trois février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALATRAVA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 19 juillet 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 50.716.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Gomes, employée privée, demeurant à F-Talange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en ALATRAVA S.A. (HOLDING) et modification consécutive du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2. Conversion de la devise du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

3. Suppression de la valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) par action, des mille (1.000) actions existantes.

4. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent dix-neuf mille treize virgule trente et un euros (EUR 319.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), sans création d'actions nouvelles.

5. Remplacement des mille (1.000) actions existantes par quatorze mille (14.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

6. Nouvelle fixation de la valeur nominale à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

7. Modification conséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ALATRAVA S.A. (HOLDING) et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ALATRAVA S.A. (HOLDING).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) par action, des mille (1.000) actions existantes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent dix-neuf mille treize virgule trente et un euros (EUR 319.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants à savoir:

a) OVERSEAS FILM INVESTMENT LTD, société de droit britannique, avec siège social à Kingston-upon-Thames, Surrey (Royaume-Uni),

b) FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Sont alors intervenus:

a) OVERSEAS FILM INVESTMENT LTD, prénommée, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 janvier 2000, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de cent cinquante-neuf mille cinq cent six virgule six cent cinquante-cinq euros (EUR 159.506,655).

b) FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 janvier 2000, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de cent cinquante-neuf mille cinq cent six virgule six cent cinquante-cinq euros (EUR 159.506,655).

L'augmentation de capital a été libérée en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix-neuf mille treize virgule trente et un euros (EUR 319.013,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes par quatorze mille (14.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), divisé en quatorze mille (14.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à douze millions huit cent soixante-huit mille neuf cent soixante-cinq francs luxembourgeois (LUF 12.868.965,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, C. Gomes, S. Stacchini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 122S, fol. 39, case 12. – Reçu 128.690 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

E. Schlessler.

(11158/227/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ALATRAVA S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding,  
(anc. ALATRAVA S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.716.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

E. Schlessler.

(11159/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ASSIEME S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASSIEME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.065.

L'an deux mille, le premier février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée ASSIEME HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée par acte reçu par le notaire Alex Weber en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 167 du 20 mars 1998, page 7998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Kornerup, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Hansen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de deux milliards de lires italiennes (ITL 2.000.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société de ASSIEME HOLDING S.A. en ASSIEME S.A.

2) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of ASSIEME S.A.



**Version française:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ASSIEME S.A.

3) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

4) Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts, en omettant dans la version française, la dernière partie de la dernière phrase, et dans la version anglaise, le dernier paragraphe qui font référence à la loi du 31 juillet 1929.

5) Augmentation du capital social à concurrence de ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de lires italiennes) en vue de le porter de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de lires italiennes) à ITL 3.500.000.000,- (trois milliards cinq cents millions de lires italiennes) par la création de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6) Souscription et libération des 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles par VAUBAN INVESTISSEMENTS S.A.

5) Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:****«Art. 5. Paragraph 1.**

The subscribed capital of the company is fixed at three billion five hundred million Italian Lira (3,500,000,000.- ITL), divided into three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of one million Italian Lira (1,000,000.- ITL).»

**Version française:****«Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

Le capital souscrit est fixé à trois milliards cinq cents millions de lires italiennes (3.500.000.000,- ITL), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.»

6) Autorisation au Conseil d'Administration à procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de ASSIEME HOLDING S.A. en ASSIEME S.A., et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of ASSIEME S.A.

**Version française:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ASSIEME S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la société, qui n'aura plus celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières (Soparfi), sous régime fiscal de droit commun, et en conséquence décide de modifier l'article 4 des statuts en omettant, dans la version française, la dernière partie de la dernière phrase, et dans la version anglaise, le dernier paragraphe qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de lires italiennes),

en vue de le porter de ITL 2.000.000.000,- (deux milliards de lires italiennes) à ITL 3.500.000.000,- (trois milliards cinq cents millions de lires italiennes),

par la création de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune,

à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Alors est intervenu:

- Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société VAUBAN INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 22, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2000,

lequel, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de ITL 1.500.000.000,- (un milliard cinq cents millions de lires italiennes). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1.500 actions nouvelles par la société VAUBAN INVESTISSEMENTS S.A.

*Quatrième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires minoritaires par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de ces actionnaires, données le 31 janvier 2000, lesquelles

renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Version anglaise:**

**«Art. 5. Paragraph 1.**

The subscribed capital of the company is fixed at three billion five hundred million Italian Lira (3,500,000,000.- ITL), divided into three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of one million Italian Lira (1,000,000.- ITL).»

**Version française:**

**«Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

Le capital souscrit est fixé à trois milliards cinq cent millions de liras italiennes (3.500.000.000,- ITL), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euros conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 394.000,-.

L'augmentation de capital est évaluée à LUF 31.250.700,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, B. Kornerup, L. Hansen, T. Braun, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 122S, fol. 32, case 6. – Reçu 312.450 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11169/208/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ASSIEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.065.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> février 2000, actée sous le n° 58/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11170/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BREST CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège sociale: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. B 73.361.

En vertu de l'article 5 de la loi modifié du 23 décembre 1909, l'attention est attirée sur le fait qu'un contrat de domiciliation a été conclu le 20 décembre 1999 entre BREST CORPORATION S.A. et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'agent domiciliaire. La durée du contrat est illimitée.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 1999.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11183/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ALPILIGNUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.438.

L'an deux mille, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ALPILIGNUM HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.438, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 13 du 16 janvier 1992,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 393 du 31 mai 1999, page 18825.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 30.300.000.000,- (trente milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 3.030.000 (trois millions trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alberto Nani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Isabella Pandolfini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3.030.000 (trois millions trente mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence de ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes), pour le ramener de son montant actuel de ITL 30.300.000.000 (trente milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 3.030.000 (trois millions trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, à ITL 10.300.000.000,- (dix milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 1.030.000 (un million trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, et remboursement aux actionnaires au prorata du pourcentage de titres détenus.

2.- Pouvoir au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à ITL 10.300.000.000,- (dix milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 1.030.000 (un million trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires, de l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, décide de réduire le capital social souscrit jusqu'à concurrence de ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes),

pour le ramener de son montant actuel de ITL 30.300.000.000,- (trente milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 3.030.000 (trois millions trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000 (dix mille liras italiennes) chacune,

à ITL 10.300.000.000,- (dix milliards trois cents millions de liras italiennes), représenté par 1.030.000 (un million trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune,

par le remboursement aux actionnaires d'un montant de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) par action annulée. Les actions annulées portant les numéros 1.030.001 à 3.030.000.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation de la décision qui précède.



*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à ITL 10.300.000.000,- (dix milliards trois cent millions de lires italiennes), représenté par 1.030.000 (un million trente mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Nani, V. Castellani, I. Pandolfini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11162/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**ALPILIGNUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.438.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2000, actée sous le n° 55/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11163/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**ART EVENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.605.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11168/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**ASW G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 47.934.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11171/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**AUGUSTUS TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.847.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 16 février 2000, vol. 265, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11172/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.962.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2000 que:

1. décharge est accordée au gérant démissionnaire M. Jean Robillard;
2. Mlle Anne Compère, résidant au 20B, rue des Mélèzes, B-3700 Arlon est élue au poste de gérant.

Luxembourg, le 10 février 2000

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11173/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**AVANTAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 50.849.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue extraordinairement  
le 17 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

## AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours, ainsi qu'il suit:

- Résultat reporté . . . . .	LUF 215.855,-
- Résultat de l'exercice . . . . .	LUF 546.161,-
- Affectation à la réserve légale . . . . .	LUF 125.000,-
- Report à nouveau . . . . .	LUF 637.016,-

*Conseil d'administration:*

L'assemblée a nommé deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- A.T.T.C. Services, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, cité d'Aischdall 20.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Albertine Fischer a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. En remplacement, l'assemblée a nommé:

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11174/720/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1999*

- La nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Koeune comme administrateur en date du 12 février 1999 est ratifiée.

- La démission de Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune de leur poste d'administrateurs est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement Monsieur Angelo de Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, Luxembourg, et Monsieur Pier Andrea Amedeo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Le nouveau siège social de la société est fixé au 32, rue A. Neyen à L-2233 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

BIVER HOLDING S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11176/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BGA WOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.755.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 533, fol. 73, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 1999*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statutant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Signature.

(11175/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BNP INTERFUTURES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.202.

*Extrait du registre des procès-verbaux*

L'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 octobre 1999 a pris note des démissions de Messieurs Bruno Desoutter et Bertrand Du Passage en tant qu'administrateurs de la SICAV BNP INTERFUTURES.

L'assemblée a nommé en tant qu'administrateur Madame Catherine de Chillaz en remplacement de Monsieur Bruno Desoutter.

L'assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Pierre-Michel Hamery coopté lors du conseil d'administration du 17 septembre 1999, pour continuer le mandat laissé par Monsieur Bertrand Du Passage.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises pour une durée d'un an.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises viendra à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BNP INTERFUTURES

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11179/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**B&L INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.696.

En l'an deux mille, le premier février.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société B&L INVESTMENTS S.A., une société anonyme, domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 41.696,

constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> octobre 1992, par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 20 du 15 janvier 1993,

acte modifié en date du 16 juillet 1993 par le même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 471 du 12 octobre 1993,

acte modifié en date du 14 juillet 1997, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 621 du 7 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur J.O.H Van Crugten qui nomme Mademoiselle L. Fatone comme secrétaire. L'assemblée élit Monsieur Peter P.J.M. Van den Brink comme scrutateur.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 450 (quatre cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Discussion de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur de la société.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur: F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en français, suivi d'une version en langue anglaise.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à 35.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

**Follows the English translation**

In the year two thousand, on the first of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme), denominated B&L INVESTMENTS S.A., having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 41.696.

The aforesaid company constituted on October 1, 1992, by notarial deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 20 of January 15, 1993,

deed modified on July 16, 1993 by the same notary, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 471 of October 12, 1993, deed modified on July 14, 1997 by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 621 of November 7, 1997.

The meeting of shareholders is presided by Mr J.O.H. Van Crugten, who appoints Miss L. Fatone as secretary. The meeting appoints Mr Peter P.J.M Van den Brink as scrutineer.

I) The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by the represented shareholders to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 450 (four hundred and fifty) shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III). That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Discussion on the liquidation of the company.
2. Appointment of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as liquidateur.
3. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took the following decisions, at unanimity:

*First resolution*

The meeting decides that the company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator: F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., 106, route d'Arlon in L-8210 Mamer.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously. As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 35,000.- Luxembourg francs.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, In Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said people appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Signé: J.O.H. Van Crugten, P. P.J.M. Van den Brink, L. Fatone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11177/208/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**B&L INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.696.

DISSOLUTION

En l'an deux mille, le quatre février.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société B&L INVESTMENTS S.A., une société anonyme en liquidation, domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.696.

Constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> octobre 1992, par-devant Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 20 du 15 janvier 1993, acte modifié en date du 16 juillet 1993, par-devant le même notaire, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 471 du 12 octobre 1993, acte modifié en date du 14 juillet 1997, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 621 du 7 novembre 1997.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> février 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur J.O.H Van Crugten qui nomme Mademoiselle L. Fatone comme secrétaire. L'assemblée élit Monsieur Peter P.J.M. Van den Brink comme scrutateur.

Monsieur le président expose ce qui suit:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation.
4. Désignation d'un représentant pour exécuter les opérations finales de clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

II). Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présent ou représenté à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec laquelle elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Richard Turner, demeurant à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, nommé commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme holding B&L INVESTMENTS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 ans au siège social de la société qui se situe au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

*Quatrième résolution*

L'assemblée désigne F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., établie à Mamer, pour exécuter les opérations finales de clôture de la liquidation.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Sixième résolution*

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison des présentes sont évalués approximativement à la somme de 33.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en anglaise. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte en anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand, on the fourth (4) of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme), denominated B&L INVESTMENTS S.A., having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 41.696.

The aforesaid company constituted on October 1st 1992, by notarial deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 20 of January 15th 1993,

deed modified on July 16th, 1993 by the same notary, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 471 of October 12th 1993, deed modified on July 14th 1997 by Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 621 of November 7th 1997.

The meeting of shareholders is presided by Mr J.O.H. Van Cruyten, who appoints Miss L. Fatone as secretary. The meeting appoints Mr Peter P.J.M Van den Brink as scrutineer.

1) The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxyholders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.



Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by the represented shareholders to the present meeting, signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 450 (four hundred and fifty) shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda*

1. Approval of the auditor report (rapport du commissaire-vérificateur).
2. Discharge to the liquidator and the auditor.
3. Closure of the liquidation.
4. Appointment of a proxyholder in order to make the final calculation with the tax authorities, to pay all fees and to transfer the remaining balance to shareholders.
5. Safekeeping of the corporate books and records during 5 years after the liquidation.
6. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took the following decisions, at unanimity:

*First resolution*

The meeting hereby approves the report of the auditor of the liquidation, Mr Richard Turner, residing in Howald.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation.

*Third resolution*

The meetings pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitely ceased to exist.

The meeting decides that all books and documents of the company shall be kept at the company's former registered office at 106, route d'Arlon in L-8210 Mamer, for the legal duration of five years.

*Fourth resolution*

The meeting appoints F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., registered in Mamer, in order to make the final calculation with the tax authorities, to pay all fees and to transfer the remaining balance to shareholders.

*Fifth resolution*

The meeting decides to grant full discharge with no restrictions to the former directors, the former auditor, and to the members of the bureau of the present extraordinary general meeting.

*Sixth resolution*

The shareholders declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the shareholders irrevocably undertake to pay all such eventual liabilities.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately at 33,000.- LUF.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said people appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Signé: J.O.H. Van Crugten, L. Fatone, P. P.J.M Van den Brink, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 122S, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11178/208/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**INTERSELEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

R. C. Luxembourg B 44.545.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 533, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10973/005/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2000.

**BNP THEMA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.348.

*Extrait du registre des procès-verbaux*

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 2000 a approuvé les états financiers au 30 septembre 1999.

L'assemblée a donné décharge de leur gestion aux administrateurs et au conseil d'administration.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période d'un an.

L'assemblée a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers.

Le mandat des administrateurs et celui du réviseur d'entreprises viendront à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BNP THEMA SICAV

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11180/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BOUCHERIES BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège sociale: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

Entre:

La société à responsabilité limitée VIANDES LOUIS KOENER, avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, ci-après dénommée le cédant,

et

la société anonyme Soparfi de droit luxembourgeois dénommée KOFIPARTS S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette,

ci-après dénommée le cessionnaire,

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune de la société à responsabilité limitée BOUCHERIES BRILL, S.à r.l., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 août 1993.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée par les autres associés.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de quatre cent quatre-vingt-quinze mille francs (LUF 495.000,-) que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, ce dont quittance.

Fait en double exemplaires à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2000.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2000, vol. 315, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11181/272/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand, on the eighteenth day of January.

Before Us, Maître Leon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ (England),

duly represented by Maître Lynn Spielmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 14, 2000.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid LONGMONT HOLDINGS I LIMITED is the sole member of BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, which has its registered office in L-1139 Luxembourg, 90 rue des Sept Arpents, incorporated by a deed of the presaid Maître Tom Metzler, on September 15, 1999, published in the official Register «Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C» number 886 dated November 24, 1999.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., has requested the notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The capital of the company shall be increased by an amount of thirty-seven million nine hundred ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 37,998,400.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), divided into one hundred and fifty (150) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit to the amount of thirty-eight million thirteen thousand four hundred Euros (EUR 38,013,400.-), divided into three hundred eighty thousand one hundred thirty-four (380,134) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit.

*Second resolution*

Three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-four (379,984) new corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units shall be issued.

The new corporate units shall be issued with a premium of three hundred forty-one million nine hundred eighty-five thousand six hundred Euros (EUR 341,985,600.-).

*Subscription and Payment*

The appearing party, represented as hereabove stated, declared to subscribe in its name and on behalf of itself for three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-four (379,984) additional corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, by the transfer to the Company of all its assets and liabilities as set up in the balance sheet as at January 13, 2000.

The appearing party stated a report has been drawn up by KPMG AUDIT S.C., auditor, having its registered office in Luxembourg, on January 17, 2000, where the contributed assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS I LIMITED are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the corporate units and the premium to be issued as consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

It results from an asset transfer agreement dated January 14, 2000, duly signed by the subscriber and BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., that all the assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS I LIMITED have been transferred to the Company.

A certified copy of that agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The subscribed capital of the Company is reduced from its current amount of thirty-eight million thirteen thousand four hundred Euros (EUR 38,013,400.-), divided into three hundred eighty thousand one hundred thirty-four (380,134) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit to an amount of thirty-seven million nine hundred ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 37,998,400.-), divided into three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-four (379,984) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit.

One hundred and fifty (150) corporate units of the Company held by the Company pursuant to the contribution by LONGMONT HOLDINGS I LIMITED of all its assets and liabilities are cancelled.

*Fourth resolution*

Further to the aforesaid resolutions, the first and the third paragraph of article 5 of the articles of incorporation have to be amended.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«The subscribed capital is set at thirty-seven million nine hundred ninety-eight thousand four hundred Euros (EUR 37,998,400.-), represented by three hundred seventy-nine thousand nine hundred eighty-four (379,984) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

The third paragraph of article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«All the units are fully paid in.»

*Fifth resolution*

The registered office of the corporation is transferred to L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., holding all the assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS I LIMITED and as LONGMONT HOLDINGS I LIMITED has its registered office and place of management in the European Union, such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 350,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ (Angleterre),

dûment représentée par Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2000.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée LONGMONT HOLDINGS I LIMITED est l'associée unique de BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1139 Luxembourg, 90 rue des Sept Arpents, constituée par un acte de Maître Tom Metzler prénommé, le 15 septembre 1999, publié au journal officiel «RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS, MEMORIAL C» numéro 886 du 24 novembre 1999.

Cette comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., a requis le notaire de documenter ses résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital de la société sera augmenté à concurrence d'un montant de trente-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 37.998.400,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, au montant de trente-huit millions treize mille quatre cents Euros (EUR 38.013.400,-), représenté par trois cent quatre-vingt mille cent trente-quatre (380.134) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (379.984) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes seront émises.

Les parts sociales additionnelles seront émises avec une prime d'émission de trois cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cents Euros (EUR 341.985.600,-).

#### *Souscription et Libération*

La comparante, représentée comme ci-avant décrit, a déclaré souscrire en son nom et pour son compte trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (379.984) parts sociales nouvelles et faire libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature, par le transfert à la société de tout son actif et passif comme décrit dans le bilan au 13 janvier 2000.

La comparante a exposé qu'un rapport a été établi par KPMG AUDIT S.C., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, le 17 janvier 2000, dans lequel l'actif et le passif de LONGMONT HOLDINGS I LIMITED apportés sont décrits et évalués.

La comparante a produit ce rapport, dont les conclusions sont décrites ci-dessous:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the corporate units and the premium to be issued as consideration.»

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une convention de transfert d'actifs et de passifs datée du 14 janvier 2000, dûment signée par le souscripteur et BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., que l'intégralité des actifs et passifs de LONGMONT HOLDINGS I LIMITED a été transférée à la société.

Une copie certifiée conforme de cette convention restera annexée à la présente et sera soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Le capital souscrit de la société est réduit de son montant actuel de trente-huit millions treize mille quatre cents Euros (EUR 38.013.400,-), divisé en trois cent quatre-vingt mille cent trente-quatre (380.134) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de trente-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 37.998.400,-), divisé en trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (379.984) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Cent cinquante (150) parts sociales de la société détenues par la société suivant l'apport par LONGMONT HOLDINGS I LIMITED de l'intégralité de ses actifs et passifs sont annulées.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, le premier et le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts doivent être modifiés.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à trente-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 37.998.400,-), représenté par trois cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (379.984) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est transféré à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat que BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., détient l'intégralité des actifs et passifs de la société LONGMONT HOLDINGS I LIMITED et où LONGMONT HOLDINGS I LIMITED a son siège social et son établissement principal dans l'Union Européenne, un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, coûts, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 350.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Spielmann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 122S, fol. 8, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2000.

T. Metzler.

(11184/222/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2000.

Signature.

(11185/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.595.

In the year two thousand, on the eighteenth day of January.

Before Us, Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LONGMONT HOLDINGS II LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office in 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ (England),

duly represented by Maître Lynn Spielmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 14, 2000.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid LONGMONT HOLDINGS II LIMITED is the sole member of BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, which has its registered office in L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents, incorporated by a deed of the presaid Maître Tom Metzler, on September 15, 1999, published in the official Register «RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS, MEMORIAL C» number 889 dated November 25, 1999.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., has requested the notary to state its following resolutions:



*First resolution*

The capital of the company shall be increased by an amount of forty-five million one hundred ninety-eight thousand Euros (EUR 45,198,000.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), divided into one hundred and fifty (150) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit to the amount of forty-five million two hundred thirteen thousand Euros (EUR 45,213,000.-), divided into four hundred fifty-two thousand one hundred and thirty (452,130) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit.

*Second resolution*

Four hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty (451,980) new corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units shall be issued.

The new corporate units shall be issued with a premium of four hundred six million seven hundred eighty-two thousand Euros (EUR 406,782,000.-).

*Subscription and Payment*

The appearing party, represented as hereabove stated, declared to subscribe in its name and on behalf of itself for four hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty (451,980) additional corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, by the transfer to the Company of all its assets and liabilities as set up in the balance sheet as at January 13, 2000.

The appearing party stated a report has been drawn up by KPMG AUDIT S.C., auditor, having its registered office in Luxembourg, on January 17, 2000, where the contributed assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS II LIMITED are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the corporate units and the premium to be issued as consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

It results from an asset transfer agreement dated January 14, 2000, duly signed by the subscriber and BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., that all the assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS II LIMITED have been transferred to the Company.

A certified copy of that agreement will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The subscribed capital of the Company is reduced from its current amount of forty-five million two hundred thirteen thousand Euros (EUR 45,213,000.-), divided into four hundred fifty-two thousand one hundred and thirty (452,130) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit to an amount of forty-five million one hundred ninety-eight thousand Euros (EUR 45,198,000.-), divided into four hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty (451,980) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per unit.

One hundred and fifty (150) corporate units of the Company held by the Company pursuant to the contribution by LONGMONT HOLDINGS II LIMITED of all its assets and liabilities are cancelled.

*Fourth resolution*

Further to the aforesaid resolutions, the first and the third paragraph of article 5 of the articles of incorporation have to be amended.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«The subscribed capital is set at forty-five million one hundred ninety-eight thousand Euros (EUR 45,198,000.-), represented by four hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty (451,980) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

The third paragraph of article 5 of the articles of association is replaced by the following text:

«All the units are fully paid in.»

*Fifth resolution*

The following sentence is added between the first and the second sentence of the second paragraph of article 13 of the French version of the articles of incorporation:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront exclusivement à Luxembourg, exception faite en cas d'événements extraordinaires à justifier dans la convocation.»

*Sixth resolution*

The registered office of the corporation is transferred to L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., holding all the assets and liabilities of LONGMONT HOLDINGS II LIMITED and as LONGMONT HOLDINGS II LIMITED has its registered office and place of management in the European Union, such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 350,000.-).



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Devant Nous, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LONGMONT HOLDINGS II LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 81, Newgate Street, London EC1A 7AJ (Angleterre),

dûment représentée par Maître Lynn Spielmann, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2000.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée LONGMONT HOLDINGS II LIMITED est l'associée unique de BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents, constituée par un acte de Maître Tom Metzler prénommé, le 15 septembre 1999, publié au journal officiel «RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS, MEMORIAL C», numéro 889 du 25 novembre 1999.

Cette comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., a requis le notaire de documenter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital de la société sera augmenté à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 45.198.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, au montant de quarante-cinq millions deux cent treize mille Euros (EUR 45.213.000,-), représenté par quatre cent cinquante-deux mille cent trente (452.130) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

*Deuxième résolution*

Quatre cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts (451.980) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes seront émises.

Les parts sociales additionnelles seront émises avec une prime d'émission de quatre cent six millions sept cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 406.782.000,-).

*Souscription et Libération*

La comparante, représentée comme ci-avant décrit, a déclaré souscrire en son nom et pour son compte quatre cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts (451.980) parts sociales nouvelles et faire libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature, par le transfert à la société de tout son actif et passif comme décrit dans le bilan au 13 janvier 2000.

La comparante a exposé qu'un rapport a été établi par KPMG AUDIT S.C., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, le 17 janvier 2000, dans lequel l'actif et le passif de LONGMONT HOLDINGS II LIMITED apportés sont décrits et évalués.

La comparante a produit ce rapport, dont les conclusions sont décrites ci-dessous:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the corporate units and the premium to be issued as consideration.»

Ce rapport restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une convention de transfert d'actifs et de passifs datée du 14 janvier 2000, dûment signée par le souscripteur et BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., que l'intégralité des actifs et passifs de LONGMONT HOLDINGS II LIMITED a été transférée à la société.

Une copie certifiée conforme de cette convention restera annexée à la présente et sera soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Le capital souscrit de la société est réduit de son montant actuel de quarante-cinq millions deux cent treize mille Euros (EUR 45.213.000,-), divisé en quatre cent cinquante-deux mille cent trente (452.130) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 45.198.000,-), divisé en quatre cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts (451.980) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Cent cinquante (150) parts sociales de la société détenues par la société suivant l'apport par LONGMONT HOLDINGS II LIMITED de l'intégralité de ses actifs et passifs sont annulées.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, le premier et le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts doivent être modifiés.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à quarante-cinq millions cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 45.198.000,-), représenté par quatre cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingts (451.980) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

*Cinquième résolution*

Entre la première phrase et la deuxième phrase de l'alinéa 2 de l'article 13 des statuts en version française est insérée la phrase suivante:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront exclusivement à Luxembourg, exception faite en cas d'événements extraordinaires à justifier dans la convocation.»

*Sixième résolution*

Le siège social de la société est transféré à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat que BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., détient l'intégralité des actifs et passifs de la société LONGMONT HOLDINGS II LIMITED et où LONGMONT HOLDINGS II LIMITED a son siège social et son établissement principal dans l'Union Européenne, un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, coûts, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 350.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Spielmann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 122S, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2000.

T. Metzler.

(11186/2221920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**BT LONGMONT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2000.

Signature.

(11187/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**CHARLES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 39.197.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 24 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, a décidé de reporter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration:*

Après avoir constaté le décès de Madame Marcelle Clemens, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, 20, cité d'Aischdall.

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Madame Christel Henon, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat la société à responsabilité limitée A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, rue du Fort Neipperg, 23.

Leur mandat respectif prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2000.

Le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11;
- Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, cité d'Aischdall, 20.
- A.T.T.C. Services, S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, rue du Fort Neipperg, 23.

*Commissaire aux comptes:*

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes présentée par Madame Albertine Fischer, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

*Siège social*

L'assemblée générale a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2000, le siège social de la société anonyme CHARLES INVESTMENT S.A., prédésignée, de L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11, à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Luxembourg, le 24 décembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11198/720/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11191/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11192/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CAR SUD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.342.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 6 juillet 1999*

- Les mandats d'administrateur de Madame Marinela Monti, expert-comptable, CH-Carona, de Monsieur Ivo Monti, administrateur de société, CH-Cademario et de Monsieur Luigi Zanetti, administrateur de sociétés, CH sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

- HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour CAR SUD INTERNATIONAL S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(11193/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CAP GRISNEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.969.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de reporter les bénéfices de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours, ainsi qu'il suit:

- Résultats reportés . . . . .	ECU 220.626,90
- Résultat de l'exercice . . . . .	ECU 36.536,90
- Total . . . . .	ECU 257.163,80

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch;
- A.T.T.C. Services, S.à r.l., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, cité d'Aischdall 20.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.  
Luxembourg, le 17 décembre 1999. Signature.  
Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11188/720/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**BPR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.724.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11182/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CBSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.143.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11195/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CENTRE ARTISANAL AQUADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehlinge-sur-Mess, Zone industrielle Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 43.848.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11196/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CENTRE ARTISANAL AQUADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehlinge-sur-Mess, Zone industrielle Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 43.848.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11197/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CAPFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.687.

L'an deux mille, le quatre février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPFINA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 73.687.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Gomes, employée privée, demeurant à F-Talange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation de la libération de la partie non-libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-).

2.- Augmentation du capital social à concurrence de cent quarante-trois mille huit cent quarante euros (EUR 143.840,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante-quatorze mille huit cent quarante euros (EUR 174.840,-), par l'émission de quatre mille six cent quarante (4.640) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Souscription et libération de l'augmentation du capital social.

4.- Modification subséquente de l'article trois des statuts de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que la partie non-libérée des actions initialement souscrites, s'élevant à vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-), a été libérée intégralement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-trois mille huit cent quarante euros (EUR 143.840,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent soixante-quatorze mille huit cent quarante euros (EUR 174.840,-), par la création et l'émission de quatre mille six cent quarante (4.640) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenu l'actionnaire majoritaire, ALATRAVA S.A. (HOLDING), société anonyme holding, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée le 24 janvier 2000,

laquelle procuration, paraphée et signée, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les quatre mille six cent quarante (4.640) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quarante-trois mille huit cent quarante euros (EUR 143.840,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

Comme suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixantequatorze mille huit cent quarante euros (EUR 174.840,-), divisé en cinq mille six cent quarante (5.640) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évalué à cinq millions huit cent deux mille quatre cent quatre-vingt-onze francs luxembourgeois (LUF 5.802.491,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, C. Gomes, S. Stacchini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 122S, fol. 40, case 2. – Reçu 58.025 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

E. Schlessler.

(11189/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**CAPFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.687.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

E. Schlessler.

(11190/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**COFACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 41.679.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(11199/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 62.185.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 décembre 1998*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée reconduit le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999 statuant sur les comptes au 30 septembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(11209/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.



**COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 47.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DES  
TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H.  
Signature

(11200/720/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 47.697.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration:*

Après avoir constaté que les mandats des administrateurs arrivaient à leur terme, l'assemblée générale a décidé de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Christian Hess et de Madame Henon Christel et de renouveler le mandat, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Jean Zeimet.

Le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, demeurant à Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch;
- la société ATTC SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à B-2950 Kapellen, Canadezenlaan 79 (Belgique).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

*Commissaire aux comptes:*

Après avoir constaté et que Madame Albertine Fischer ne souhaite pas que son mandat de commissaire aux comptes soit renouvelé, l'assemblée générale a nommé avec effet immédiat un nouveau commissaire aux comptes en remplacement:

- la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social au 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

*Siège social*

Le siège social est transféré de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2000.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

J.B. Zeimet.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11201/720/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**FINALFE S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPEAN FINTEC S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.209.

L'an deux mille, le sept février.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois EUROPEAN FINTEC S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 61.209,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 36 du 16 janvier 1998, page 1714.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Milia Gatto, employée privée, demeurant à F-Rombas.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1) Changement de dénomination de EUROPEAN FINTEC S.A. en celle de FINALFE S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINALFE S.A.

2) Divers.

*Seule et unique résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de EUROPEAN FINTEC S.A. en FINALFE S.A. et par conséquent de modifier de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINALFE S.A.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandt, M. Gatto, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

J. Delvaux.

(11225/208/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**COMPAGNIE GENERALE CENTRALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 62.288.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement  
le 17 décembre 1999 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration:*

Après avoir accepté la démission de Monsieur Jean Vandeorde, préqualifié, de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme COMPAGNIE GENERALE CENTRALE S.A., prédésignée, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat un nouvel administrateur en remplacement, à savoir:

Le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant 7, rue Bruch, L-4975 Bettange-sur-Mess;
- Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à B-2950 Kapellen, Canadezenlaan 79 (Belgique);
- Monsieur Elio Violani, commercialiste, demeurant à I-00193 Roma, Via Pierluigi da Palestrina 63.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

*Siège social*

Le siège social est transféré de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2000.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11202/720/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2000.

16877

**CREABEL Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.031.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 533, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11203/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**CROWN HARLEY-DAVIDSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2000*

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue ce 9 février 2000 à 14.00 heures au siège social de la société, 30, rue d'Orchimont à L-2268 Luxembourg.

Sont présents: 1. M. Michel Cazenave de la Roche,  
2. M. Antoine Laureijns.

*Ordre du jour:*

1. Démission des deux gérants.
2. Nomination d'un gérant.

*Résolution*

1. L'assemblée des associés a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Bourg Franck en tant que gérant technique et commercial.

L'assemblée des associés a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Thill Jean-Marie en tant que directeur gérant.

2. A l'unanimité l'assemblée des associés nomme Monsieur Lobo Carlos gérant directeur, gérant technique et gérant administratif de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, les associés signent le procès-verbal de la réunion.

La séance est levée à 14.30 heures.

A. Laureijns M. Cazenave de la Roche

(11204/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DADDY AUTOMATEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 220, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 38.882.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 1/1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2000.

Signature.

(11205/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DADDY AUTOMATEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 220, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 38.882.

*Résolutions des associés*

*Première résolution*

Les comptes annuels afférents aux l'exercice clos le 31 décembre 1997 et 1998, tels qu'ils ont soumis aux associés, sont approuvés.

En conséquence, décharge est accordée au gérant Monsieur Nico Schiltz.

*Deuxième résolution*

Le bénéfice des exercices clos le 31 décembre 1997 d'un montant de 34.697,- LUF et au 31 décembre 1998 de 90.880,- LUF sont reportés à nouveau.

Résolutions prises à Dudelange, le 30 septembre 1999.

N. Schiltz

A. Urbing

Associé 100 parts sociales

Associé 25 parts sociales

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 1/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11205/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DEBT INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.319.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Signature.

(11207/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**DECOSOL, Société luxembourgeoise à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 14, avenue de la Liberté.

*Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. Februar 1996*

Anwesend:

Jos Lamparski, 21, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg . . . . . 50 Anteile  
Heide Lamparski-Scholz, wohnhaft an derselben Adresse . . . . . 50 Anteile  
sind vertreten: 100% des Gesellschaftskapitals in Höhe von LUF 500.000,- (100 Ant. à LUF 5.000,-).

*Tagesordnung:*

- 1) Abberufung und Entlastung von Herrn Dipl.-Ing. Alfred Reinert als technischer Geschäftsführer.
- 2) Bestellung eines neuen technischen Geschäftsführers.
- 3) Bestellung eines neuen Geschäftsführers der Abteilung «Handel mit Baustoffen».

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung erteilt Herrn Dipl.-Ing. Alfred Reinert volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als technischer Geschäftsführer.

*Zweiter Beschluss*

Zum neuen technischen Geschäftsführer wird ernannt Frau Dr. Heide Lamparski-Scholz, wohnhaft zu L-1930 Luxemburg, 21, rue Léandre Lacroix.

Luxembourg, den 22. Februar 1996.

J. Lamparski H. Lamparski-Scholz

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(11208/200/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**DIPOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 44.073.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement  
le 17 décembre 1999 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée ordinaire a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de reporter les bénéfices de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration:*

Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
- A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

*Commissaire aux comptes:*

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

*Transfert de siège social*

Le siège de la société est transféré de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11213/720/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**DIAGONALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(11212/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

L'an deux mille, le premier février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée DHARMA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné remplacé en date du 24 janvier 2000, en voie de dépôt au registre de commerce et des sociétés,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 31 janvier 2000,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de lires italiennes), représenté par 610 (six cent dix) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à ITL 45.000.000.000,- (quarante-cinq milliards de lires italiennes), représenté par 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3, 4 et 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 24 janvier 2005, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

4.- Que dans sa réunion du 31 janvier 2000, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de ITL 3.539.000.000 (trois milliards cinq cent trente-neuf millions de lires italiennes),

pour porter le capital de son montant actuel de ITL 61.000.000,- (soixante et un millions de lires italiennes) à ITL 3.600.000.000,- (trois milliards six cents millions de lires italiennes),

par la création et l'émission de 35.390 (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, qui souscrit à toutes les 35.390 (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de 3.539.000.000,- (trois milliards cinq cent trente-neuf millions de lires italiennes),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

5.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.



La somme de ITL 3.539.000.000,- (trois milliards cinq cent trente-neuf millions de liras italiennes) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à ITL 3.600.000.000,- (trois milliards six cents millions de liras italiennes),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 3.600.000.000,- (trois milliards six cents millions de liras italiennes), représenté par 36.000 (trente-six mille) actions, ayant une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

*Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 740.000,-.

L'augmentation de capital est évaluée à LUF 73.730.818,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 22, case 2. – Reçu 737.174 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11210/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 56/2000 en date du 1<sup>er</sup> février 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11211/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DOMINICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3256 Bettembourg, 15, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 40.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 février 2000.

Signature.

(11214/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DYNALUX S.A. GREVENMACHER, Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 50, route de Trèves.

La soussignée Carmen Becker, demeurant à Grevenmacher, 50, route de Trèves, démissionne de son poste d'administrateur au sein de la DYNALUX S.A. GREVENMACHER et ceci en date du 15 janvier 2000.

C. Becker.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2000, vol. 167, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): Signature.

(11216/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DYNALUX S.A. GREVENMACHER, Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 50, route de Trèves.

Le soussigné Raymond Peters, demeurant à Grevenmacher, 50, route de Trèves, démissionne de son poste d'administrateur au sein de la DYNALUX S.A. GREVENMACHER et ceci en date du 15 janvier 2000.

R. Peters.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 janvier 2000, vol. 167, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): Signature.

(11217/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**DRY CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 21.436.

Il résulte d'une décision des associés prise à l'unanimité, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 89, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 1999.

*Les associés*

A. Medernach                      A. Antunes

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2000, vol. 315, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11215/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**EDELWEISS-PRESTO SHOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 89, rue de l'Alzette.  
R. C. B 27.552.

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 89, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> décembre 1999.

A. Medernach                      A. Antunes                      A. Kronshagen

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2000, vol. 315, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11218/597/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**EFEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.464.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Signature*

(11219/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**ELECTRO HOFFMANN A. ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 35.571.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

*Signature*

(11220/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 48.315.

In the year two thousand, on the eighth of February.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the Company NATIONAL HOLDING S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B number 48.315, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing at Mersch, on the 1st of August 1994, published in the Mémorial C number 467 of the 18th of November 1994, and whose articles of incorporation have been modified pursuant to deeds of Maître Andre Schwachtgen, notary residing in Luxembourg:

on the 11th of May 1995, published in the Mémorial C number 417 of the 30th of August 1995;

on the 26th of May 1997, published in the Mémorial C number 488 of the 8th of September 1997;

on the 28th of November 1997, published in the Mémorial C number 179 of the 25th of March 1998;

and pursuant to a deed of the undersigned notary on the 1st of October 1999, published in the Mémorial C number 926 of the 6th of December 1999.

The meeting is presided by Mr Joseph Mayor, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Franz-Joseph Schwarzkopf, private employee, residing at Wasserbillig.

The meeting elects as scrutineer Mrs Karin Antierens, private employee, residing at Echternach.

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «bureau»).

The bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the five thousand three hundred seventy five shares (5,375), representing the total capital of five hundred and thirty-seven thousand five hundred United States Dollars (537,500.- USD) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to validly meet after examination of the agenda and to waive any convening notices.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, the members of the bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

a) Acceptance of the resignation of the Directors with immediate effect and discharge to be granted to the former Directors.

b) Appointment of new directors.

c) Recommendation of the nomination of Mr Peter B. Schuchardt, residing in Hamburg (Germany) as Executive Officer of the Company, to be addressed to the next Board of Directors.

d) Waiver of the preferential subscription right of the current shareholders of the Company.

e) Increase of the issued capital of the Company by USD 295,000.- by way of creation and issue of two thousand nine hundred fifty (2,950) new shares, having each a par value of USD 100.-, issued with an issue premium of USD 79,705,000.-.

f) Subscription and payment of the new shares.

g) Increase of the issued capital of the Company by USD 167,500.-, by way of creation and issue of one thousand six hundred seventy-five (1,675) new shares, having each a par value of USD 100.-, issued without issue premium,

h) Subscription and payment of the new shares.

i) Amendment of Article 5 of the articles of incorporation.

These facts exposed and recognized by the meeting, and after deliberation, the general meeting passes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting accepts the resignation of Mr F. Michael Boemke, Mr Uwe Jensen, Mr Peter B. Schuchardt, Mr Benoît Georis and Mr Fabio Mazzoni as directors of the Company with immediate effect and grants them immediate discharge for the performance of their duties until today.

*Second resolution*

The general meeting appoints:

a) Mr Hans E. Golteus, Executive Vice President, residing in Stockholm (Sweden);

b) Mr Bo Magnusson, Vice President, residing in Stockholm (Sweden);

c) Mr F. Michael Boemke, director, residing in Hamburg (Germany);

d) Mr Uwe Jensen, director, residing in Frankfurt/Main (Germany);

e) Mr Michael North, director, residing in Frankfurt am Main (Germany);

f) Mr Joseph Mayor, director, residing in Luxembourg;

g) Mr Anton Osipchuk, director, residing in St. Petersburg (Russia); as new members of the board of Directors of the Company effective on this day until the general ordinary meeting approving the accounts on December 31st 1999.

*Third resolution*

The general meeting recommends to the Board of Directors the nomination of Mr Peter B. Schuchardt, residing in Hamburg (Germany), as Executive Officer of the Company.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-five thousand United States Dollars (295,000.- USD), in order to bring the issued share capital from its present amount of five hundred and thirty-seven thousand five hundred United States Dollars (537,500.- USD) to an amount of eight hundred and thirty-two thousand five hundred United States Dollars (832,500.- USD), by creating and issuing two thousand nine hundred and fifty (2,950) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, this new shares issued with a total issue premium of seventy-nine million seven hundred and five thousand United States Dollars (79,705,000.- USD).

The current shareholders having waived their preferential subscription right, the new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as well as the issue premium by TELIA AB, a company incorporated under the laws of Sweden with its principal business address at Marbackagatan 11, S-12386 Farsta (Sweden), who accepts by its representative.

It has been proved to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly acknowledges it, that the amount of eighty million United States Dollars (80,000,000.- USD), representing the increase capital with share premium, is as of now available to the company FIRST NATIONAL HOLDING S.A.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-seven thousand five hundred United States Dollars (167,500.- USD), in order to bring the issued share capital from its present amount of eight hundred and thirty-two thousand five hundred United States Dollars (832,500.- USD) to an amount of one million United States Dollars (1,000,000.- USD), by creating and issuing one thousand six hundred and seventy-five (1,675) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The current shareholders having waived their preferential subscription right, the new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by COMMERZBANK AG, a German joint stock corporation with its principal business address at D-60261 Frankfurt am Main (Germany), who accepts by its representative.

It has been proved to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly acknowledges it, that the amount of one hundred and sixty-seven thousand five hundred United States Dollars (167,500.- USD) is as of now available to the company FIRST NATIONAL HOLDING S.A.

*Sixth resolution*

Following the preceeding resolutions, Article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows and paragraphs 2, 3 and 4 of Articles are suppressed:

«**Art. 5. Share Capital. Paragraph 1.** The share capital is set at one million United States dollars (1,000,000.- USD) divided into ten thousand (10,000) shares each with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD).»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at thirty-three million one hundred thirty thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital and the issue premium is evaluated at 3,286,867,500.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST NATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 48.315, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> août 1994, publié au Mémorial C, numéro 467 du 18 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 11 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 417 du 30 août 1995;
- en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 488 du 8 septembre 1997;
- en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 179 du 25 mars 1998;

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 926 du 6 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Mayor, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Franz-Joseph Schwartzkopf, employé privé, demeurant à Wasserbillig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Karin Antierens, employée privée, demeurant à Echternach.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont mentionnés collectivement ci-après comme le «bureau»).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille trois cent soixante-quinze (5.375) actions, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent trente-sept mille cinq cents dollars américains (537.000.- USD), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et sans convocation préalable.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Acceptation de la démission des administrateurs avec effet immédiat et décharge à accorder aux anciens administrateurs.
- b) Nomination de nouveaux administrateurs.
- c) Recommandation au nouveau conseil d'administration de nommer M. Peter B. Schuchardt, demeurant à Hambourg (Allemagne), comme Directeur Général de la société.
- d) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.
- e) Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de USD 295.000,-, par la création et l'émission de deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de USD 100,-, émises avec une prime d'émission de USD 79.705.000,-.
- f) Souscription et libération des actions nouvelles.
- g) Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de USD 167.500,-, par la création et l'émission de mille six cent soixante-quinze (1.675) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de USD 100,-, émises sans prime d'émission.
- h) Souscription et libération des actions nouvelles.
- i) Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs F. Michael Boemke, Uwe Jensen, Peter B. Schuchardt, Benoît Georis et Fabio Mazzoni comme administrateurs de la société avec effet immédiat et leur accorde décharge immédiate pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme:

- a) Monsieur Hans E. Golteus, Vice-Président Exécutif, demeurant à Stockholm (Suède);
  - b) Monsieur Bo Magnusson, Vice-Président, demeurant à Stockholm (Suède);
  - c) Monsieur F. Michael Boemke, administrateur, demeurant à Hambourg (Allemagne);
  - d) Monsieur Uwe Jensen, administrateur, demeurant à Frankfurt/Main (Allemagne);
  - e) Monsieur Michael North, administrateur, demeurant à Francfort/ Main (Allemagne);
  - f) Monsieur Joseph Mayor, administrateur, demeurant à Luxembourg;
  - g) Monsieur Anton Osipchuk, administrateur, demeurant à St. Petersbourg (Russie);
- comme nouveaux membres du conseil d'administration avec effet à ce jour jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 1999.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale recommande au conseil d'administration de nommer Monsieur Peter B. Schuchardt, demeurant à Hambourg (Allemagne), comme Directeur Général de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars américains (295.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-sept mille cinq cents dollars américains (537.500,- USD) à huit cent trente-deux mille cinq cents dollars américains (832.500,- USD), par la création et l'émission de deux mille neuf cent cinquante (2.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions nouvelles émises avec une prime d'émission total de soixante-dix-neuf millions sept cent cinq mille dollars américains (79.705.000,- USD).

Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraires, de même que la prime d'émission, par TELIA AB, une société constituée sous les lois suédoises, ayant son siège social principal à Marbackagatan 11, S-12386 Farsta (Suède), ce acceptant par son représentant.

La somme de quatre-vingt millions de dollars américains (80.000.000,- USD), relative à l'augmentation de capital et la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société FIRST NATIONAL HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cent soixante-sept mille cinq cents dollars américains (167.500,- USD), pour le porter de son montant actuel de huit cent trente-deux mille cinq cents dollars américains (832.500,- USD) à un million de dollars américains (1.000.000,- USD), par la création et l'émission de mille six cent soixante-quinze (1.675) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.



Les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraires par COMMERZBANK AG, une société bancaire constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social principal à D-60261 Francfort/Main (Allemagne), ce acceptant par son représentant.

La somme de cent soixante-sept mille cinq cents dollars américains (167.500,- USD), relative à l'augmentation de capital, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société FIRST NATIONAL HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5, paragraphe 1, des statuts est modifié aura dorénavant la teneur suivante et les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article sont supprimés:

«**Art. 5. Capital social. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à un million de dollars américains (1.000.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-trois millions cent trente mille francs luxembourgeois.

Le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 3.286.867.500,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mayor, Schwarzkopf, Antierens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2000, vol. 508, fol. 79, case 7. – Reçu 32.868.675 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Junglinster, le 18 février 2000.

J. Elvinger.

(11238/231/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**ELOTEC ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 44.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(11221/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.944.

L'an deux mille, le sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FORNARI LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.944,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 476 du 30 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu le notaire instrumentant en date du 2 novembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 57.000.000,- (cinquante-sept millions de francs luxembourgeois), représenté par 57.000 (cinquante-sept mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicola Nardari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de LUF 57.000.000,- (cinquante-sept millions de francs luxembourgeois) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions et changement de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF.

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 12.006,9088 (douze mille six euros virgule neuf mille quatre-vingt-huit), pour porter le capital social de son montant actuel converti de EUR 1.412.993,0912 (un million quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros virgule zéro neuf cent douze) à EUR 1.425.000,- (un million quatre cent vingt-cinq mille euros), sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 57.000 (cinquante-sept mille) actions existantes, pour le porter de EUR 24,7893524771 à EUR 25,- (vingt-cinq euros), à libérer par un versement en espèces.

3) Regroupement des 57.000 (cinquante-sept mille) actions représentatives du capital social par 4 (quatre), par le remplacement des 57.000 actions par 14.250 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et attribution aux actionnaires d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.225.000,- (un million deux cent vingt-cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel 1.425.000,- EUR (un million quatre cent vingt-cinq mille euros) à EUR 2.650.000,- (deux millions six cent cinquante mille euros), par la création et l'émission de 12.250 (douze mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire en numéraire, au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 4 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

6) Souscription et libération des 12.250 (douze mille deux cent cinquante) actions nouvelles en numéraire.

7) Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 février 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

8) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

9) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

10) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions et de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion à EUR 1.412.993,0912 (un million quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros virgule zéro neuf cent douze), représenté par 57.000 (cinquante-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de EUR 12.006,9088 (douze mille six euros virgule neuf mille quatre-vingt-huit),

pour porter le capital social de son montant actuel converti de EUR 1.412.993,0912 (un million quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros virgule zéro neuf cent douze) à EUR 1.425.000,- (un million quatre cent vingt-cinq mille euros),

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 57.000 (cinquante-sept mille) actions existantes, pour le porter de EUR 24,7893524771 à EUR 25 (vingt-cinq euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 12.006,9088 (douze mille six euros virgule neuf mille quatre-vingt-huit). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de regrouper les 57.000 (cinquante-sept mille) actions représentatives du capital social par 4 (quatre),

en remplaçant les 57.000 actions existantes par 14.250 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à attribuer aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de EUR 1.225.000,- (un million deux cent vingt-cinq mille euros),

pour le porter de son montant actuel 1.425.000,- EUR (un million quatre cent vingt-cinq mille euros) à EUR 2.650.000,- (deux millions six cent cinquante mille euros),

par la création et l'émission de 12.250 (douze mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, à souscrire en numéraire, au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenu Monsieur Jacopo Rossi, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, plus amplement renseigné sur la prédite liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 7 février 2000,

lequel ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société FORNARI LUX S.A.. et a déclaré vouloir souscrire au pair, à toutes les 12.250 (douze mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces de EUR 1.225.000,- (un million deux cent vingt-cinq mille euros). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 12.250 (douze mille deux cent cinquante) nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

#### *Renonciation*

Le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire figurant sur la liste de présence, par rapport à l'augmentation de capital est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, datée du 7 février 2000,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 février 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.650.000,- (deux millions six cent cinquante mille euros), représenté par 26.500 (vingt-six mille cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 7 février 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 594.127,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Jelmoni, N. Nardari, J. Rossi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 38, case 11. – Reçu 499.007 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

J. Delvaux.

(11240/208/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

#### **FORNARI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.944.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 février 2000, actée sous le n° 77/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 2000.

(11241/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

#### **EMMEDUEVIUNO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.318.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 65, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

Signatures.

(11222/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

#### **ERIDANA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.072.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11223/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**EUDENTRA G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3919 Mondercange, 9, rue Arthur Thinnes.  
R. C. Luxembourg B 66.083.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(11224/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**EUROPEAN SAFE CHEMICAL PRODUCT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.866.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(11226/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**EUROROLL HEGELUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 44.361.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11227/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

---

**FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 44.696.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement  
le 23 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

*Conseil d'administration:*

L'assemblée générale a décidé de reconduire le conseil d'administration dans ses fonctions pour un nouveau terme de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Le conseil d'administration se présente comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11;
- Madame Christel Henon, avocate, demeurant à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11;
- Monsieur Karl Horsburgh, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1637 Luxembourg, rue Goethe, 24-28.

*Commissaire aux comptes:*

L'assemblée générale a décidé de reconduire Madame Albertine Fischer dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour un nouveau terme d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1999.

*Siège social*

L'assemblée générale a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2000, le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., prédésignée, de L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 11 à L-2213 Luxembourg, rue de Nassau, 16.

Luxembourg, le 23 décembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(11232/720/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2000.

---



**EVERGREEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Medingen.  
R. C. Luxembourg B 32.961.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Medingen, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11228/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 45.770.

L'an deux mille, le premier février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FANT S.A. avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 38 du 29 janvier 1994, page 1798.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Hansen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Francesca Barcaglione, licenciée en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (ITL 90.000.000,-), représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions et changement de la monnaie d'expression du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- EUR pour 1936,27 ITL.

2) Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de EUR 318,88 (trois cent dix-huit virgule quatre-vingt-huit euros) pour le porter de son montant actuel converti de EUR 46.481,12 (quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un virgule douze euros), représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 46.800 (quarante-six mille huit cents euros), sans émission d'actions nouvelles.

3) Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 520,- (cinq cent vingt euros).

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 515.320,- (cinq cent quinze mille trois cent vingt euros) pour le porter de EUR 46.800 (quarante-six mille huit cents euros) à EUR 562.120,- (cinq cent soixante-deux mille cent vingt euros) par la création et l'émission de 991 (neuf cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Souscription et libération des 991 (neuf cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles par TRUSTINVEST LIMITED.

6) Modification des alinéas 1 et 2 ainsi que de la première phrase de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at five hundred sixty-two thousand one hundred twenty Euro (EUR 562,120.-), divided into one thousand eighty-one (1,081) shares with a par value of five hundred twenty Euro (EUR 520.-) each, fully paid in.»

«**2nd Paragraph.** The authorized capital is fixed at five million two hundred thousand Euro (EUR 5,200,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of five hundred twenty Euro (EUR 520.-) each.»

«**3rd Paragraph. 1st sentence.** The board of directors is authorized, during a periode of five years ending on January 31, 2005, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital.»

**Version française:**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** «Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent soixante-deux mille cent vingt euros (EUR 562.120.-), représenté par mille quatre vingt une (1.081) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros, entièrement libérées.»

«**2<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros chacune.»

«**3<sup>ème</sup> alinéa. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur du capital autorisé.»

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital social et de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions de liras italiennes en Euro, au cours de change fixé entre le francs luxembourgeois et l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999, savoir 1936,27,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 46.481,12 (quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un virgule douze euros), représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un apport en espèces d'un montant de EUR 318,88 (trois cent dix-huit virgule quatre-vingt-huit euros),

pour le porter de son montant actuel converti de EUR 46.481,12 (quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un virgule douze euros), représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 46.800,- (quarante-six mille huit cents euros), représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 90 (quatre-vingt-dix actions) existantes, représentatives du capital social,

à souscrire par tous les actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 318,88 (trois cent dix-huit virgule quatre-vingt-huit euros). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 520 (cinq cent vingt euros).

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 515.320,- (cinq cent quinze mille trois cent vingt euros),

pour le porter de EUR 46.800,- (quarante-six mille huit cents euros) à EUR 562.120 (cinq cent soixante-deux mille cent vingt euros),

par la création et l'émission de 991 (neuf cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune,

à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Alors est intervenue - Madame Francesca Barcaglione, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de la société TRUSTINVEST LIMITED, avec siège social à Dublin, 2, Irlande, en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2000,

laquelle, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 991 (neuf cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 520,- (cinq cent vingt euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 515.320,- (cinq cent quinze mille trois cent vingt euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 991 actions nouvelles par la société TRUSTINVEST LIMITED.

*Cinquième résolution*

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires minoritaires par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de ces actionnaires, donnée le 26 janvier 2000,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1 et 2 ainsi que de la première phrase de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 5. 1st Paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at five hundred sixty-two thousand one hundred twenty EURO (EUR 562,120.-), divided into one thousand eighty-one (1,081) shares with a par value of five hundred twenty Euro (EUR 520.-) each, fully paid in.»

«**2nd Paragraph.** The authorized capital is fixed at five million two hundred thousand Euro (EUR 5,200,000.-), divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of five hundred twenty Euro (EUR 520.-) each.»

«**3rd Paragraph. 1st sentence.** The board of directors is authorized, during a periode of five years ending on January 31, 2005, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital.»

**Version française:**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent soixante-deux mille cent vingt euros (EUR 562.120,-), représenté par mille quatre vingt une (1.081) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros, entièrement libérées.»

«**2<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros chacune.»

«**3<sup>ème</sup> alinéa. 1<sup>ère</sup> phrase.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur du capital autorisé.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 284.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, L. Hansen, F. Barcaglione, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 122S, fol. 24, case 1. – Reçu 208.008 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2000.

J. Delvaux.

(11230/208/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.770.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> février 2000, actée sous le n° 59/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11231/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.615.

In the year two thousand, on the eight of February.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Netnet INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 9th of December 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 132 dated 24th of March 1995.

The meeting elects as president Mr Mikael Solberg, manager of companies, residing in Karlstad, who appoints as secretary Mr Koen De Vleeschauwer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lydie Lorang, lawyer, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that for deliberating on the first two items of the agenda no quorum of presence is required and a simple majority will suffice to take a resolution, whilst for deliberating on the possible liquidation (item three of the agenda) of the company a quorum of presence of half of the shares is required and a majority of 2/3 is required to validly take resolutions.

I.The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1. Report of the Board of Directors relative to the proposed Long Distance International Inc. transaction.

2. Approval of the transaction.
3. Decision to liquidate the company.
4. Appointment of the liquidator.
5. Determination of the method of liquidation and powers and compensation of the liquidator.
6. Miscellaneous.

II. As all the shares are registered shares, the notice including the agenda of this meeting was given to the shareholders, as provided for by Article 70 of the coordinated law for companies by registered mail, proof of which has been given to the office of the meeting.

III. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

IV. It appears from the attendance list that from all of the shares, 2,024,806 shares are present or represented.

The meeting agrees that it is regularly convened and constituted and that it can validly deliberate and decide on all issues other than the liquidation (item 3 and following) of the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. The meeting takes, after deliberation, the following resolutions:

*First resolution*

The president gave lecture of the report of the board of directors relative to the conflict of interest and the Long Distance International Inc. transaction.

The meeting accepts the report.

The resolution passed with 2,024,806 voting for and 0 voting against.

*Second resolution*

The meeting approves the transaction.

The resolution passed with 2,024,806 voting for and 0 voting against.

*Third resolution*

After having agreed that it has been properly convened and that the requirement of more of 50% of the shares to be present or represented at the meeting is not met, the meeting states that it call not decide on the liquidation of the company and that also no decisions can be taken regarding the appointment of a liquidator and that therefor the method of liquidation and powers and compensation of the liquidator can not be determined, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Netnet INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 24 mars 1995.

L'assemblée élit comme président Monsieur Mikael Solberg, directeur, demeurant à Karlstad, et désigne comme secrétaire Maître Koen De Vleeschauer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que pour valablement délibérer sur les premiers deux points à l'ordre du jour, aucun quorum de présence est requis et une simple majorité suffit pour prendre des résolutions, tandis que pour délibérer concernant la liquidation de la société un quorum de présence de la moitié des actions est requis et une majorité de 2/3 des voix est requis pour prendre des résolutions valables:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration concernant le projet de transaction Long Distance International INC.
2. Approbation de la transaction.
3. Décision de liquider la société.
4. Détermination de la méthode de liquidation, des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
5. Divers.

II. Toutes les actions étant nominatives, la convocation à la présente assemblée générale extraordinaire contenant l'ordre du jour a été faite, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettres recommandées, ce dont il a été justifié au bureau de l'assemblée.

III. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées *ne varietur* par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 7.749.550 actions émises, 2.024.806 actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée reconnaît qu'elle est régulièrement convoquée et constituée et qu'elle peut valablement délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour autres que ceux concernant la liquidation de la société (points 3 à 5 de l'ordre du jour), ordre du jour dont les actionnaires ont reçu information au préalable.

V. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Assemblée générale extraordinaire*

*Première résolution*

Le président a donné lecture du rapport du conseil d'administration relatif au conflit d'intérêt et la transaction Long Distance International INC.

L'assemblée accepte ce rapport.

Cette résolution est adoptée par 2.024.806 actions votant pour et 0 actions votant contre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve la transaction.

Cette résolution est adoptée par 2.024.806 actions votant pour et 0 actions votant contre.

*Troisième résolution*

Après avoir reconnu qu'elle a été dûment convoquée et que le quorum de présence requis de 50% des actions présentes ou représentées n'est pas atteint, l'assemblée constate qu'elle ne peut pas décider concernant la liquidation de la société et qu'ainsi aucune décision concernant la nomination d'un liquidateur, la méthode de liquidation et la détermination des pouvoirs et rémunération du liquidateur ne peut être prise, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Solberg, K. De Vleeschauwer, L. Lorang, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 février 2000, vol. 463, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2000.

A. Lentz.

(11291/221/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FINANCIAL INVEST COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.730.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue extraordinairement le 16 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'administration:*

L'assemblée a nommé deux nouveaux administrateurs en remplacement de Madame Christel Henon, administrateur démissionnaire et de Madame Clemens administrateur décédée.

- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;

- Monsieur Jean-Pierre van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à L-8480 Eischen, 20, cité d'Aischdall.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

*Commissaire aux comptes:*

Madame Albertine Fischer a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. En remplacement, l'assemblée a nommé:

FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 16 décembre 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(11235/720/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.



**FILTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 52.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11233/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FINALFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.209.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2000, acté sous le n° 71/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

(11234/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.018.

Les bilans aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(11236/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.018.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 janvier 2000 à 9.00 heures précises*

L'assemblée a ratifié les réélections des administrateurs D.B. Begbie, I.S. Galera et J.C. Périssé et du commissaire aux comptes la société HOOGEWERF & CIE pour la période statutaire de deux ans effective à partir du 19 juin 1998.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats pour la période du 22 novembre 1995 au 20 janvier 2000.

Le siège social a été transféré au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11237/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**FLORALE WERKSTATT EDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.163.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(11239/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**GIO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 59.202.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 2/1, 2/2, 2/3, 2/4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2000.

Signature.

(11247/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.

**GIO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 59.202.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> octobre 1999 à 10.00 heures*

*Bureau*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Biagio Virduzzo, qui désigne comme secrétaire Madame Isabella Spinelli. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raffaele Virduzzo.

*Composition de l'assemblée*

Sont présents les actionnaires mentionnés à la liste de présence signée par eux avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence, que l'intégralité du capital social est représentée.

La liste de présence est clôturée et signée par les membres du bureau et restera annexée au présent procès-verbal.

*Exposé du président*

Monsieur le président expose que

I. La présente assemblée a pour ordre du jour.

1. La lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes des profits et pertes des exercices 1997 et 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat.
5. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée il a pu être fait abstraction de convocations.

Tous les faits exposés par Monsieur le président sont vérifiés et reconnus exactes par l'assemblée, celle-ci reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les exercices 1997 et 1998 qui ne donnent lieu à aucune objection. L'assemblée aborde l'examen du bilan et du profits et pertes et approuve chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve les bilans et les comptes de profits et pertes des exercices clôturés au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 qui dégage pour l'exercice 1997 une perte s'élevant à 561.755,- francs luxembourgeois et pour l'exercice 1998 un bénéfice de 310.573,- francs luxembourgeois.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats pendant les exercices se terminant le 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de 251.182,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

B. Virduzzo

*Le président*

I. Spinelli

*Le secrétaire*

R. Virduzzo

*Le scrutateur*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000, vol. 315, fol. 69, case 2/1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(11248/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2000.